

- La pertinence de favoriser et d'appuyer des dirigeants locaux modérés comme éléments centraux de prévention des conflits.

Les conventions, cours, commissions et tribunaux internationaux qui encouragent les normes de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit constituent les composantes essentielles d'une vaste stratégie de prévention des conflits. On a porté beaucoup d'attention à la manière dont un climat de prévention des conflits peut être créé grâce à l'établissement, l'amplification, l'approfondissement et l'élargissement des systèmes normatifs et juridiques internationaux, particulièrement dans les domaines de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit, au niveau mondial aussi bien que régional. Certaines de ces recommandations sont traitées ci-après.

Diplomatie préventive

Les exposés sur les études de cas de diplomatie préventive ont donné un aperçu utile des différentes modalités de la médiation comme technique d'intervention. Dans la pratique, la médiation prend des formes très diverses et ce qu'on appelle les « médiateurs » peuvent servir de facilitateurs, d'intermédiaires et de courtiers qui manoeuvrent activement les parties et le processus de négociation. Du point de vue de la prévention des conflits, lorsqu'il est difficile d'intervenir dans un conflit et d'amorcer un processus de dialogue avec les parties, il est souvent souhaitable d'adopter une démarche de résolution des problèmes où la tierce partie offre ses « bons offices » dans un cadre discret, loin des feux de la politique. De tels dialogues peuvent être amorcés par divers intervenants et groupements non gouvernementaux, c'est ce qu'on appelle la diplomatie parallèle ou de la deuxième voie. Quand de telles initiatives sont entreprises par une organisation internationale, il est conseillé à la partie qui fournit ses « bons offices » de renoncer au langage officiel de la « médiation » et de la « diplomatie préventive » et de maintenir une certaine distance entre elle ou lui et l'organisation de parrainage afin de gagner la confiance des parties et de se ménager une marge de manoeuvre. Voici certaines des autres leçons à tirer de la discussion :

- L'absence de lourdeur bureaucratique qui permet une approche créative dans le domaine est essentielle pour assurer le succès de la « médiation ».
- La première phase des négociations préliminaires doit établir la confiance entre les parties. Il est parfois nécessaire de limiter au minimum le nombre de participants à ces discussions, comme pour les entretiens d'Oslo. Dans d'autres cas, il peut être utile d'élaborer une stratégie plus globale qui fasse participer une grande variété d'intervenants sociaux et politiques. Ces dialogues ont pour objet d'engager les parties pendant une certaine période de temps de manière à favoriser les relations personnelles et à instaurer la confiance.
- Les initiatives de la deuxième voie exigent une étroite coopération entre ceux qui font la médiation et le gouvernement/l'organisation parrainant l'initiative. Certaines d'entre elles, qui présentaient pourtant une grande possibilité de régler les conflits ou de réduire les tensions, ont échoué parce qu'elles ne bénéficiaient pas d'un appui suffisant de la part des gouvernements.